



Conseil municipal du 12 février 2024

Délibération n°08-24

Objet : Demande de financement des équipements des polices municipales au Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance 2024

Date de convocation : 05/02/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Patrick BERRET

Membres présents : Renaud PFEFFER –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUÉRIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE.

Membres excusés et représentés :

Pascale CHAPOT a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique MERLE.

Christian CECILLON a donné pouvoir à Dominique HAZOUARD.

Laure PIQUERAS a donné pouvoir à Anne BLANCHET.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Le dispositif de soutien du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) qui vise l'amélioration des conditions de travail et de protection des policiers municipaux, gardes champêtres, agents de surveillance de la voie publique et sapeurs-pompiers est reconduit pour cette année 2024.

Suite à la création d'un service de police municipale, il apparaît nécessaire d'investir dans des équipements adaptés.

Cette subvention pourra financer l'acquisition de gilets pare-balles et de terminaux portatifs de radiocommunication.

II. LA PROPOSITION

La demande de subvention à la hauteur de 2 590 € au FIPD pour l'acquisition d'équipements pour les agents du service de la police municipale sera la suivante :

- 500 € / gilets pare-balles
- 840 € / terminaux portatifs
- 850 € / station directrice
- 400 € / caméra piéton

La commission *Ressources*, réunie le 29 janvier 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Sébastien PONCET,

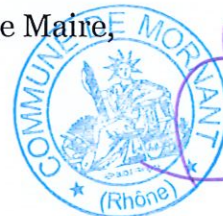
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le principe de demande de subvention au Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) en vue de l'acquisition de nouveaux équipements pour la police municipale ;
- **DE DÉPOSER** le dossier de demande de subvention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier permettant d'obtenir ce financement.

Mornant, le 12 février 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.